



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réseaux

Question écrite n° 69623

Texte de la question

M. Henri Sicre demande à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement les règles qui doivent s'appliquer lorsque des ruptures de canalisation se produisent sur les réseaux d'adduction d'eau potable entre le domicile des usagers et leur compteur, mais lorsqu'il apparaît que ces ruptures sont dues à des changements de pression opérés par la compagnie fermière.

Données clés

Auteur : [M. Henri Sicre](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69623

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 décembre 2001, page 6884